## DEPARTEMENT

#### YONNE

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de convocation

24 mars 2023

Objet de la délibération

Convention de mise à disposition d'un dispositif de recueil de données

# COMMUNE DE VILLENI ID : 089-218904647-20230331-2023\_032-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents: Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M.LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET. M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ. Absents excusés: M. KASPAR (pouvoir à Mme SIMON), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE) Absents: Mme ROLLOT, M. HERVÉ, Mme EL HAOUCHI,

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Comme plus de 17 communes de l'Yonne, Villeneuve-sur-Yonne dispose d'un dispositif fixe de recueil des données permettant d'enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports et de remettre ces documents une fois établis.

Toutefois, il est parfois nécessaire de se rendre au domicile des personnes lorsque celles-ci sont dans l'incapacité de se déplacer. C'est le cas notamment des résidents dans les EHPAD. Dans ce cas de figure, nous empruntons auprès de la Préfecture de l'Yonne le dispositif mobile de recueil.

Désormais, l'utilisation de ce dispositif mobile nécessite la mise en place d'une convention de mise à disposition entre la commune et les services de l'État.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE l'usage du dispositif de recueil mobile par les agents habilités de la commune lorsque les circonstances le justifient
- AUTORISE Mme la Maire à signer la convention de mise à disposition de ce dispositif de recueil mobile avec les services de l'État.

Le Secrétaire

Éric PEANNE

La Maire

Nadège N YONNE